

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-449

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110931-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2025-449

Avenant N°1- Convention constitutive du groupement de commande - Achat de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole (coordonnateur de groupement) et les communes suivantes : Ambarès-et-Lagrave, Bordeaux, Bègles, Bruges, le Taillan-Médoc ainsi que le CCAS de Bordeaux et la Régie de l'Opéra de Bordeaux, ont conclu une convention constitutive de groupement de commandes. Ce groupement a pour objet de coordonner les procédures de passation des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents en ce qui concerne l'achat de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine, pouvant amener à la conclusion d'un ou plusieurs contrats.

Pour donner suite aux demandes de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et de la Régie MetPark d'adhérer au groupement, les parties conviennent par le présent avenant de modifier la composition du groupement de commandes.

En outre, afin de simplifier le fonctionnement du groupement et d'alléger les contraintes pesant sur les communes membres, il est proposé d'amender la convention en confiant au seul coordonnateur la faculté d'agréer les demandes d'adhésion et de retrait et de lui confier la tâche de signer les avenants nécessaires à la mise en œuvre de ces évolutions de périmètre.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération N°2017-147 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 17 mars 2017, autorisant la signature du président de Bordeaux Métropole de la convention de constitutive de groupement de commandes relative à l'achat de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et la gie Metpark souhaitent adhérer au groupement de commande.

CONSIDERANT qu'il y a lieu en ce sens de modifier l'article 1er de la convention : « objet et membres du groupement de commandes ».

CONSIDERANT qu'il est juridiquement possible d'alléger la charge des communes membres en confiant au coordonnateur la tâche d'agréeer les demandes d'adhésion ou de retrait et de signer, au nom et pour le compte des membres, les avenants nécessaires,

CONSIDERANT qu'il y a lieu en ce sens de modifier les articles 11 et 12 de la convention.

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes de l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine, annexé à la présente délibération, intégrant la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et la Régie METPARK en qualité d'adhérents, et modifiant les conditions d'adhésion et de retrait du groupement prévues aux articles 11 et 12.

Article 2 : De valider la possibilité pour Bordeaux Métropole, en qualité de coordonnateur du groupement, d'agréeer les demandes de nouvelles adhésions et de valider les demandes de retrait du groupement.

Article 3 : D'autoriser Madame la Présidente à signer ledit avenant et les actes afférents.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,